



Travail du dimanche : des dérives persistantes et inacceptables

Malgré les alertes répétées des élus, des dérives concernant le travail le dimanche continuent d'être constatées.

La Direction est dans l'incapacité de mettre un terme à ces pratiques abusives. Plusieurs situations récentes l'illustrent clairement, avec deux salariés mobilisés durant 11h et une autre durant 16h sur le contrat THALES. **Ces pratiques, qui contreviennent aux règles encadrant le travail dominical, ne peuvent plus être tolérées.** Elles témoignent d'un manque de contrôle et d'une défaillance de la Direction à faire respecter le cadre légal et les accords en vigueur.

Les élus AVENIR dénoncent fermement ces dérives et rappellent que le travail du dimanche doit rester strictement encadré, exceptionnel et justifié.

Les élus AVENIR demandent à la Direction :

- ✓ **La mise en conformité immédiate des pratiques ;**
- ✓ **Un contrôle renforcé des activités en astreinte et du recours au travail dominical**
- ✓ **Des actions claires pour empêcher le non-respect des règles.**

Rachat de 40 M€ d'actions: nouveau cadeau de l'employeur aux actionnaires

La Direction du groupe a annoncé le rachat de 40 M€ d'actions qui va récompenser les plus importants actionnaires du groupe en augmentant leurs dividendes. **Encore une fois Avenir dénonce cette politique financière qui favorise les actionnaires au détriment d'une grande majorité de salariés dont le salaire n'augmente pas alors que leur pouvoir d'achat diminue aujourd'hui à la suite de l'augmentation des coûts de l'énergie.**

PV de l'inspection du travail de Roanne sur le décompte du temps de travail

L'inspection du travail de Roanne a décidé de dresser un procès-verbal pour une infraction sur le décompte du travail des salariés. L'outil auto déclaratif de la direction sur le suivi du temps de travail ne respecte pas le Code du travail. Le système actuel ne permet pas de mesurer le temps de travail réel des salariés. **Le syndicat Avenir a décidé de se constituer partie civile dans ce dossier pour faire respecter le code du travail et les droits des salariés.**

Rachid Touloum	Elu CSEE	DS	06 73 77 60 60
Ilham Toffoletti	Elue CSE	DSC Adj. UES	06 38 27 26 61
Jean-François Heywood	Elu CSEE	DS	06 32 88 56 77
Michel Marius	RS CSEE	RP	06 15 32 47 30
Anselme Delest	Elu CSEE		06 47 91 04 67
Michel Silly	Elu CSEE		06 48 14 95 82
Josiane Bouzaid	Elue CSE		01 85 32 56 69
Francis Adabunu		DS	06 43 81 99 90
Vincent Laporte		DS	06 12 71 24 49
Djadid Ousseni		RP	06 30 44 50 33
Allal Tahri		RP	06 30 53 37 60

Augmentation des prix des carburants : une réponse insuffisante de la Direction

Face à la hausse continue et significative des coûts de carburant depuis plusieurs mois, la Direction persiste à refuser toute revalorisation du barème des indemnités kilométriques (IK). Cette position est incompréhensible au regard de l'impact direct sur le pouvoir d'achat des salariés concernés.

Sous l'impulsion des élus **AVENIR**, formulée dès le mois d'avril, la Direction reconnaît néanmoins la nécessité d'adapter certaines modalités de travail. Elle ouvre ainsi la possibilité d'un recours plus fréquent au télétravail occasionnel, notamment via l'accès à un **troisième jour de télétravail**.

Les élus AVENIR dénoncent avec fermeté une décision injuste et discriminatoire : l'exclusion arbitraire des salariés basés en Île-de-France de ce dispositif.

Une telle mesure crée une inégalité de traitement inacceptable entre les salariés.



Les élus AVENIR demandent à la Direction :

- ✓ **La révision immédiate du barème des indemnités kilométriques ;**
- ✓ **L'extension du dispositif de télétravail occasionnel à l'ensemble des salariés, sans distinction géographique ;**
- ✓ **La prise en charge des frais de carburant et d'alimentation des véhicules (prime carburant)**

